

Irène Théry : « Avec #MeToo, évitons de tomber dans la « purification collective » »

[Laure Daussy](#) · Mis en ligne le 15 décembre 2022 · Paru dans l'[édition 1586](#) du 14 décembre 2022 – Charlie hebdo

Et si on n'avait pas bien compris #MeToo ? Il ne s'agit pas seulement d'en finir avec l'impunité des violences sexuelles, mais aussi de redéfinir la « civilité sexuelle », c'est-à-dire la manière dont notre société détermine ce qui est autorisé ou pas en matière de sexe. C'est ce qu'explique Irène Théry, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), sociologue du droit, de la parenté, de la filiation et du genre, dans *Moi aussi*. La nouvelle civilité sexuelle (éd. Seuil). Mais jusqu'où #MeToo doit-il aller ? Réponses de la sociologue.



Charlie Hebdo : Votre livre est un ouvrage de sociologie dont chaque chapitre est complété par un témoignage personnel. Pour quelle raison ?

Irène Théry : J'ouvre le livre par le récit de l'agression sexuelle que j'ai subie à 8 ans, sur une petite route, par un motard inconnu, alors que je rentrais à vélo à la maison. Je n'ai jamais pu en parler à mes parents. Je voulais faire comprendre la honte, pourquoi c'est si difficile de raconter, même quand on sait que personne ne va prétendre « elle était consentante ». Mon récit est un acte de solidarité avec toutes les victimes dont la parole a été disqualifiée. Mais ça va au-delà. En préparant ce livre, j'ai pris conscience que l'enjeu de #MeToo n'était pas seulement la sexualité, mais aussi la valeur accordée à la parole des femmes. Il s'agit d'en finir avec la condescendance masculine, cette façon très infatuée de nous traiter, encore aujourd'hui, comme des individus de « second ordre ». J'ai écrit les témoignages personnels qui complètent chaque chapitre et qui portent tous sur les enjeux de la parole et de l'interlocution avec l'idée qu'ils jettent une lumière nouvelle, inattendue, sur l'analyse sociologique qu'on vient de lire.

Vous expliquez que #MeToo vient remettre en cause quelque chose qui a longtemps été très ancré dans notre société, et qui l'est encore en partie aujourd'hui : la « double morale sexuelle ». De quoi s'agit-il ?

#MeToo a deux dimensions : la dénonciation d'un continent caché de violences sexuelles qui sont autant de délits et de crimes impunis, mais aussi, ce qui est moins perçu, une redéfinition de l'ordinaire de notre civilité sexuelle. C'est-à-dire la manière dont une société définit une « règle du jeu sexuel » en énonçant, par son droit mais surtout par ses mœurs, ce qui est permis et valorisé, et ce qui est mal vu et interdit. Or nous sommes héritiers d'une double morale sexuelle qui a pesé très lourd. La sexualité de l'homme était considérée comme naturellement expansive, une sexualité « de conquête », tandis que celle de la femme était une sexualité « de citadelle », à défendre des assauts virils et ne devant se réaliser qu'au sein du mariage, auquel la femme se devait d'ailleurs d'arriver vierge. De là un principe de division en deux catégories, les femmes honorables et celles de mauvaise vie. La peur de tomber dans la mauvaise catégorie était une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chacune. À partir de là, tout écart à la norme se traduisait par une sur-responsabilisation des femmes et une sous-responsabilisation des hommes, dont on commence à peine à prendre la mesure.

Comment cette dissymétrie a-t-elle évolué ?

Les années 1970 sont celles où s'amorce une véritable révolution de la civilité sexuelle, se fondant sur le principe d'égalité des sexes et remettant en cause toute complémentarité hiérarchique. Le mariage cesse d'être une obligation sociale impérative ; dorénavant, c'est le consentement à la relation sexuelle qui définit le permis et l'interdit. Les féministes dénoncent les violences sexuelles, avec, en 1978, le procès d'Aix-en-Provence notamment qui a permis de redéfinir dans la loi la notion de viol [*deux femmes avaient été violées, frappées, et les agresseurs n'avaient été poursuivis que pour « coups et blessures » et « attentat à la pudeur ».* Gisèle Halimi en a fait un procès retentissant, ndlr]. Mais il restait quelque chose d'inachevé. La génération de Mai 68 acceptait encore une certaine part de dissymétrie masculin/féminin comme une fatalité : il importune, elle consent. Sans prendre la mesure de l'enjeu moral et social de responsabilité pesant spécifiquement sur les femmes. Plus s'affirmait la libération sexuelle, plus on admettait que c'était à nous, les femmes, de faire attention. Par exemple, il ne fallait pas faire de stop, pas se mettre en danger. Sinon, si on se faisait agresser, c'était de notre faute. #MeToo marque un vrai saut qualitatif. Aujourd'hui, le mot d'ordre, ce n'est plus « protégez vos filles », mais « éduquez vos garçons ».

Est-ce que #MeToo va vraiment jusqu'au bout de cette redéfinition de la dissymétrie sexuelle ? On a parfois l'impression que certains discours figent les rôles. On parle de consentement, mais toujours avec l'idée que c'est l'homme qui a l'initiative de la séduction. Il n'y a pas de discours pour déconstruire cela et inciter les femmes à être dans la conquête, par exemple...

Tout n'a pas changé. Mais, avec les nouvelles générations féministes, on est passés à un autre idéal, celui d'une « conversation » sexuelle ou érotique équilibrée entre les partenaires. L'enjeu de la séduction n'est pas de constater l'accord (comme devant un notaire), mais bien de le créer, en suscitant le désir, en s'aventurant sur quelque chose de plus, le regard de plus, le geste de plus. C'est un jeu d'échanges délicieux, où chacun sait parfaitement à quoi s'en tenir. C'est pourquoi les prétendus « malentendus de la séduction » avancés par certains agresseurs sont une vaste blague. La réalité est qu'ils étaient indifférents au désir de leur partenaire. Avec la civilité sexuelle du consentement, de nouvelles règles apparaissent. Par

exemple, on considère aujourd'hui comme un viol le fait d'avoir un rapport avec une fille endormie ou ivre, puisqu'elle ne peut pas consentir activement.

Le mouvement #MeToo va-t-il parfois trop loin ? On a vu des personnalités accusées publiquement sans aucun fondement juridique. Quel cadre poser ?

#MeToo n'est pas un mouvement organisé, ce n'est pas un parti politique. Il ressemble au MLF des années 1970, avec plusieurs courants, plusieurs tendances qui parfois s'affrontent. Il a permis d'avancer sur la question des violences sexuelles, grâce à la parole collective, où la solidarité se substitue à la rivalité traditionnelle entre femmes. Mais les risques d'injustice existent effectivement. Les accusations contre Julien Bayou, par exemple, ont été mises sur la place publique comme s'il s'agissait d'un délit ou d'un crime, alors qu'il n'était pas question de cela. Si l'on transgresse le respect de la vie privée, qui est une valeur démocratique majeure, il faut avoir de fortes raisons de le faire.

Comment respecter à la fois un « crédit de véracité » des victimes et la présomption d'innocence ?

La présomption d'innocence n'interdit nullement d'évoquer des accusations publiquement dans les médias. Mais c'est à la justice, pas à l'opinion publique, de trancher. Méfions-nous, nous, les tiers qui assistons à ces accusations, de notre propension à tomber dans la « purification collective », en traitant les mis en cause comme des coupables, et les coupables comme des incarnations du mal absolu. Par exemple, je comprends que l'on ne veuille pas que Bertrand Cantat aille se faire applaudir sur scène, mais pas qu'on lui interdise de composer de la musique. Je suis pour qu'il puisse travailler, vivre, tout simplement. Quand des coupables ont purgé leur peine, on doit les réintégrer socialement. Certaines militantes ne veulent aucune réintégration, c'est contraire à toute idée de justice démocratique. *Propos recueillis par Laure Daussy*